

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2443

12 novembre 2010

### SOMMAIRE

A bis Z Gérances d'Immeubles S.à r.l. ....	117242	Safrec S.A., SPF .....	117226
Acelux S.C.A., S.P.F. ....	117259	Scivias S.A. ....	117225
A. Cifarelli Concept Sàrl .....	117242	Seasick S.A. ....	117227
A-Con S.A. ....	117243	Simon Investment S.A., SPF .....	117218
Adco S.à r.l. ....	117243	Skyliners S.à r.l. ....	117218
Adco S.à r.l. ....	117243	Slawka S.A. ....	117218
Adomto .....	117244	Smart-Tec S.A. ....	117218
Adriatic Lux S.A. ....	117264	<b>SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHI-</b>	
Albemarle Management S.à r.l. ....	117244	<b>TECTURE, société d'architectes inter-</b>	
Allied Luxembourg S.à r.l. ....	117244	<b>professionnelle .....</b>	<b>117219</b>
Allied Luxembourg S.à r.l. ....	117244	Sodrugestvo Group S.à r.l. ....	117260
Alpstar Capital Europe S.C.A. ....	117244	Sofibru .....	117219
A.M.C. Advanced Microsystems Company		Soluna Consulting S.A. ....	117232
S.A. ....	117242	Soluna Consulting S.A. ....	117233
Apollo Rom (EU) S.à r.l. ....	117249	Soluna Consulting S.A. ....	117233
A.P.U L Co-investment S.à r.l. ....	117243	Speaking In Tongues A.s.b.l. ....	117251
Arup (Luxembourg) S.à r.l. ....	117257	SSCP Coatings .....	117255
Autumn S.à r.l. ....	117259	SunEd Reserve Luxco Holdings .....	117227
Avon Capital Europe S.à r.l. ....	117256	Sunflower Montessori Creche S.à r.l. ....	117226
Biosys SA .....	117250	Sushi House SA .....	117233
Cirkinvest S.A. ....	117259	Technical Design Office Consulting S.A.	
ETV Capital II S.à r.l. ....	117257	.....	117233
Finacom International S.A. ....	117249	Terre & Mer S.A. ....	117251
iFLOW .....	117239	<b>THOMAS &amp; PIRON (Luxembourg) S.A.</b>	
ImmoFin Mezzanine S.A. ....	117239	.....	117253
Inter Ikea Holding S.A. ....	117264	Tomaz Investment Holding S.A. ....	117255
Leopard Germany Master Holding Compa-		Trendy Foods Luxembourg S.A. ....	117256
ny S.à r.l. ....	117219	UnifiedPost S.à r.l. ....	117234
LUX GREEN Luxembourg s.a. ....	117253	Valuedrinks SA .....	117234
RREI Laradi S.à r.l. ....	117225	Vasikka S.A. ....	117238
RREI Management S.A. ....	117226	Veräin fir Waldorfpädagogik Lëtzebuerg	
RREI SteelCo S.à r.l. ....	117226	.....	117234
RREI SwissCo S.à r.l. ....	117227	Vicky Invest S.A. ....	117238
RREI Villeneuve S.à r.l. ....	117227	Villars Invest S.A. ....	117239

**Simon Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 57.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

*Pour la société*

Raymonde Gokke

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010133821/13.

(100152452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Skyliners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 28.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

*Pour SKYLINERS S.A R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

*Signature*

Référence de publication: 2010133822/13.

(100152334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Slawka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.917.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30.09.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

*Signatures*

Référence de publication: 2010133823/12.

(100152284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Smart-Tec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 74.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

*Signature*

Référence de publication: 2010133824/13.

(100152236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**S.I.A., SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, société d'architectes interprofessionnelle,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.  
R.C.S. Luxembourg B 52.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

*Pour la société*

Jean-Michel Dangis

*Comptable*

Référence de publication: 2010133825/14.

(100152467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Sofibru, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 29.462.

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.

3, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010133826/13.

(100152174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.  
R.C.S. Luxembourg B 155.839.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Germany Holding 2 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, not yet registered under the trade and companies register of Luxembourg, duly represented by Mr. Bakary Sylla, Investor Relations Manager, with professional address in L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 9 September 2010.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as well as by the present Articles (hereafter the "Company").

**Art. 2.**

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

2.2 The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including

the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

2.3 The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

2.4 The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

2.5 The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

2.6 It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

2.7 It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

2.8 Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twenty thousand euro (20,000.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of two hundred euro (200.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these Articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked - at any time, with or without cause - and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a

general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of association.

### *Subscription and Payment*

All the one hundred (100) share quotas have been subscribed by Leopard Germany Holding 2 S.à r.l., prenamed, who is the sole partner of the company. The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand euro (20,000.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December, 2010.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder decides to appoint as sole manager of the Company, Mr Robert Kimmels, Director, born on 4<sup>th</sup> March 1969 in Breukelen (the Netherlands), with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

The duration of its mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the corporation is at, 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Leopard Germany Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Bakary Sylla, Investor Relations Manager, résidant professionnellement L-1913 Luxembourg, 12, Rue Léandre Lacroix, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

### **Art. 2.**

2.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

2.2. La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

2.4. La Société peut emprunter, en observant les dispositions de la loi, sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

2.5. La Société pourra constituer toute garantie, nantissement ou toute autre forme de garantie ou d'assistance, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des biens ou autres actifs (présents ou futurs) de la Société ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution des contrats ou des obligations de la Société et de certaines de ses filiales ou sociétés du groupe ou d'une entité dans laquelle la Société a un intérêt ou toute autre entité telle que la Société juge utile, ou tout administrateur, gérant ou un autre agent de la Société ou une de ses filiales ou sociétés du groupe ou entité autre mesure qu'il jugera appropriée.

2.6. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

2.7. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

2.8. D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de deux cent euros (200,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués - à tout moment, avec ou sans justification - et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les cent (100) parts sociales sont souscrites par Leopard Germany Holding 2 S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associée unique de la Société. Toutes les cent (100) parts sociales sont intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.



*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500.-.

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée préqualifiée représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) L'associée unique décide de nommer comme gérant unique de la société, Monsieur Robert Kimmels, administrateur de sociétés, né le 4 mars 1969 à Breukelen (Pays-Bas), résidant professionnellement 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir de lier la Société par sa signature seule.

2) Le siège social de la société est établi, au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SYLLA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2010. LAC/2010/40424. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (Signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010133757/325.

(100152022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**RREI Laradi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 142.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange, le 6 octobre 2010.

*Pour RREI LARADI S.à r.l.*

FIDUPHAR SA

Z.I. - rue de l'Industrie

L-3895 Foetz/Mondercange

B.P. 435, L-4005 Esch/Alzette

Signatures

Référence de publication: 2010133813/16.

(100151989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Scivias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 146.095.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010133819/10.

(100152498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**RREI Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 124.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange le 06 octobre 2010.  
Pour RREI MANAGEMENT S.A.  
FIDUPHAR SA  
Z.I. - rue de l'Industrie  
L-3895 Foetz/Mondercange  
B.P. 435 L-4005 Esch/Alzette  
Signatures

Référence de publication: 2010133814/16.

(100151999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**RREI SteelCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 138.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange le 06 octobre 2010.  
Pour RREI STEELCO S.à r.l.  
FIDUPHAR SA  
Z.I. - rue de l'Industrie  
Signatures

Référence de publication: 2010133815/14.

(100152028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Safrec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.  
Pour la société  
Raymonde Gokke  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010133818/13.

(100152436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Sunflower Montessori Creche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 13, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 83.140.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133830/10.

(100152061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**RREI SwissCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.  
R.C.S. Luxembourg B 130.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange le 06 octobre 2010.  
Pour RREI SWISSCO S.à r.l.  
FIDUPHAR SA  
Z.I. - rue de l'Industrie  
L-3895 Foetz/Mondercange  
B.P. 435 L-4005 Esch/Alzette  
Signatures

Référence de publication: 2010133816/16.

(100151991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**RREI Villeneuve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.  
R.C.S. Luxembourg B 147.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange le 06 octobre 2010.  
Pour RREI VILLENEUVE S.à r.l.  
FIDUPHAR SA  
Z.I. - rue de l'Industrie  
L-3895 Foetz/Mondercange  
B.P. 435 L-4005 Esch/Alzette  
Signatures

Référence de publication: 2010133817/16.

(100151988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Seasick S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 84.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010133820/13.

(100152222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**SunEd Reserve Luxco Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 153.920.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SunEd Reserve Luxco Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,336,133 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 153.920 (the “Company”).

There appeared:

SunEdison Reserve International, L.P., an exempted limited partnership duly formed and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 44010 (the “Sole Shareholder”);

Represented by Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 2,336,133 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,312,771.67 so as to reduce it to EUR 23,361.33 by the reduction of the nominal value of each issued share of the Company from EUR 1 to EUR 0.01 without any change to the number of outstanding shares of the Company;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 101,638.67 so as to raise it from EUR 23,361.33 to EUR 125,000 by the issuance of 1,016,387 shares in each class of shares A to I and 1,016,384 in the class J shares, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 5,626,133;

3. Subscription, allocation, intervention and payment of 1,016,387 shares in each class of shares A to I and 1,016,384 in the class J shares by a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the foregoing resolutions; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is proposed to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 2,312,771.67 so as to reduce it to EUR 23,361.33 by the reduction of the nominal value of each issued share of the Company from EUR 1 to EUR 0.01 without any change to the number of outstanding shares of the Company (the “Decrease”).

It is noted that as a result of the Decrease, the Sole Shareholder has an outstanding receivable of an amount of EUR 2,312,771.67 against the Company (the “First Receivable”).

#### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 101,638.67 so as to raise it from its current amount of EUR 23,361.33 to EUR 125,000 by the creation and the issuance of the following shares with a nominal value of EUR 0.01 each:

- 1,016,387 Class A Shares;
- 1,016,387 Class B Shares;
- 1,016,387 Class C Shares;
- 1,016,387 Class D Shares;
- 1,016,387 Class E Shares;
- 1,016,387 Class F Shares;
- 1,016,387 Class G Shares;
- 1,016,387 Class H Shares;
- 1,016,387 Class I Shares; and
- 1,016,384 Class J Shares.

(the “New Shares”).

#### *Third resolution*

It is resolved to:

- accept the subscription to the increase of capital of EUR 101,638.67 and the payment of a global share premium of EUR 5,626,133 by a contribution in kind consisting of:

- \* the First Receivable;
- \* a receivable of an amount of EUR 3,415,000 the Sole Shareholder holds against the Company (the “Second Receivable”);

(the First Receivable and the Second Receivable being hereafter referred to as the “Receivables”).

- allocate the global share premium as follows:

- \* up to an amount of EUR 12,500 to an undistributable item of the balance sheet of the Company as legal reserve; and
- \* up to an amount of EUR 5,613,633 to a distributable item of the balance sheet of the Company as share premium.

#### *Intervention - Subscription – Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of EUR 101,638.67, subject to the payment of a global share premium of EUR 5,626,133 by subscribing to the New Shares of the Company, to be fully paid up by contributing the Receivables.

#### *Evaluation*

The value of the Receivables is set at EUR 5,727,771.67.

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivables are certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Receivables;
- (iii) the Receivables are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivables are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivables are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivables required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervened:

Mr. Mark B. Florian, Mr. Ryan A. Shockley, Mr. Hugo Froment and Mr. Cédric Carnoye, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr. Régis Galiotto by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agreed with the description of the contribution in kind, with its valuation and with the effective transfer of the Receivables, and confirmed the validity of the subscription.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the Receivables has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

**“Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euro) divided into ten classes of shares consisting of:

- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class A shares (the “Class A Shares”);
- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class B shares (the “Class B Shares”);
- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class C shares (the “Class C Shares”);
- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class D shares (the “Class D Shares”);
- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class E shares (the “Class E Shares”);
- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class F shares (the “Class F Shares”);
- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class G shares (the “Class G Shares”);
- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class H shares (the “Class H Shares”);
- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class J shares (the “Class J Shares”);

All these 12,500,000 (twelve million five hundred thousand) shares have a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand eight hundred Euros (3,800.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le trente septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SunEd Reserve Luxco Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 2.336.133, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.920 (la «Société»).

#### A comparu:

SunEdison Reserve International, L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 44010 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 2.336.133 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social d'un montant de 2.312.771,67 EUR pour le porter à 23.361,33 EUR par réduction de la valeur nominale de chacune des parts sociales de la Société de 1 EUR à 0,01 EUR sans modification du nombre de parts émises par la Société;

2. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 101.638,67 EUR pour le porter de son montant actuel de 23.361,33 EUR à 125.000 EUR par la création et l'émission de 1.016.387 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales A à I et de 1.016.384 parts sociales dans la classe de parts sociales J, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 5.626.133 EUR;

3. Souscription, allocation, intervention et paiement des 1.016.387 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales A à I et des 1.016.384 parts sociales dans la classe de parts sociales J, par un apport en nature;

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter les résolutions précédentes; et

5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé de réduire le montant du capital social d'un montant de 2.312.771,67 EUR pour le porter à 23.361,33 EUR par réduction de la valeur nominale de chacune des parts sociales de la Société de 1 EUR à 0,01 EUR sans modification du nombre de parts émises par la Société (la «Réduction»).

Il est noté que, suite à la Réduction, l'Associé Unique a une créance d'un montant de 2.312.771,67 EUR à l'encontre de la Société (la «Première Créance»).

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 101.638,67 EUR pour le porter de son montant actuel de 23.361,33 EUR à 125.000 EUR par la création et l'émission des parts sociales suivantes ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01:

- 1.016.387 Parts Sociales de Classe A;
  - 1.016.387 Parts Sociales de Classe B;
  - 1.016.387 Parts Sociales de Classe C;
  - 1.016.387 Parts Sociales de Classe D;
  - 1.016.387 Parts Sociales de Classe E;
  - 1.016.387 Parts Sociales de Classe F;
  - 1.016.387 Parts Sociales de Classe G;
  - 1.016.387 Parts Sociales de Classe H;
  - 1.016.387 Parts Sociales de Classe I; et
  - 1.016.384 Parts Sociales de Classe J;
- (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé:

- d'accepter la souscription à l'augmentation de capital d'un montant de 101.638,67 EUR et le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 5.626.133 EUR par un apport en nature consistant en:

\* la Première Créance;

\* une créance d'un montant de 3.415.000 EUR que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la «Deuxième Créance»);

(la Première Créance et la Deuxième Créance étant ci-après désignées comme les «Créances»).

- d'allouer la prime d'émission globale comme suit:

\* EUR 12.500 à un poste non distribuable du bilan à titre de réserve légale;

\* EUR 5.613.633 à un poste distribuable du bilan à titre de prime d'émission.

#### *Intervention – Souscription – Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 101.638,67 EUR, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 5.626.133 EUR en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales, la totalité devant être entièrement libérée par apport des Créances.

#### *Evaluation*

La valeur des Créances a été fixée à 5.727.771,67 EUR.

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Créances sont certaines, liquides et exigibles;
- (ii) il est seul propriétaire des Créances;
- (iii) les Créances sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Créances ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Créances sont librement transférables, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Créances requise en vertu toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

M. Mark B. Florian, M. Ryan A. Shockley, M. Hugo Froment and M. Cédric Carnoye, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Créances, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Créances apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

**«Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille Euro) divisé en dix classes de parts sociales ainsi composées:

- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

L'ensemble des 12.500.000 (douze million cinq cent mille) parts sociales ont une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille huit cents Euros (3.800.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et Passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 octobre 2010 Relation: LAC/2010/43213 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135605/261.

(100155173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

#### **Soluna Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 86.926.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 octobre 2010.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010133827/12.

(100152507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Soluna Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 86.926.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010133828/12.

(100152515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Soluna Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 86.926.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010133829/12.

(100152516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Sushi House SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 134.538.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010133831/13.

(100152212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Technical Design Office Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.567.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

*Pour TECHNICAL DESIGN OFFICE CONSULTING S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010133832/13.

(100152337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**UnifiedPost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 262-266, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 05.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

Signature

Référence de publication: 2010133837/14.

(100151905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Valuedrinks SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 78.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133838/9.

(100152301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Veräin fir Waldorfpädagogik Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 45, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg F 977.

**REFONTE DES STATUTS**

L'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2010 du Veräin fir Waldorfpädagogik, Association sans but lucratif, ci-après dénommée "l'Association", fondée le 2 juillet 1982, a décidé de modifier les statuts de celle-ci, publiés au Mémorial, série C, N° 269, du 26 octobre 1982, modifiés suivant assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 1996, publiés au Mémorial, série C, N° 96 du 28 février 1997, ainsi que par l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2006, publiés au Mémorial, série C, N° 2104 du 10 novembre 2006. Les statuts pour lesquels la modification décidée lors de l'assemblée générale du 16 avril 2010 a été homologuée par la Chambre du conseil du Tribunal d'arrondissement le 29 septembre 2010, ont la teneur suivante:

**Chapitre I<sup>er</sup> - Définition de l'association**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée: Veräin fir Waldorfpädagogik Lëtzebuerg, Association sans but lucratif. Son siège est à Luxembourg. Sa durée est illimitée, pour autant que le nombre de ses membres actifs ne soit pas inférieur à sept.

**Art. 2.**

1. L'association a pour objet l'organisation, l'administration et la représentation légale de l'établissement d'enseignement désigné "Fräi-Öffentlech Waldorfschoul Lëtzebuerg", ci-après dénommé "l'École", basé sur la pédagogie de Rudolf Steiner (Waldorfpädagogik), ainsi que d'une façon générale la propagation et la promotion d'un tel système d'éducation. Elle se propose entre autres de fonder et de soutenir d'autres établissements favorisant cette pédagogie.

2. Les bases spirituelles, juridiques et économiques de l'École doivent être conçues en vue de l'autodétermination et de l'autonomie administrative.

3. L'association s'interdit toute activité politique. Elle est neutre en ce qui concerne les confessions en général et les convictions religieuses et philosophiques de ses membres.

4. L'exercice social de l'association commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Chapitre II - Les membres de l'association.****Art. 3.**

1. L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur. Tous les membres de l'association se réunissent en Assemblée générale.

a) les membres actifs

i) Peut devenir membre actif toute personne physique ou morale s'intéressant à l'oeuvre, qui adresse une demande d'adhésion au Conseil d'administration, tel qu'il est défini à l'article 6 des présents statuts. Celui-ci statue à la majorité des voix et n'est pas tenu de faire connaître le motif de refus d'admission. En cas de candidature d'un(e) mineur(e), le Conseil d'administration peut demander l'assentiment par écrit de ses parents ou de la (des) personne(s) investie(s) du droit d'éducation.

ii) Seuls les membres actifs ont le droit de vote à l'Assemblée générale.

b) les membres d'honneur

L'Assemblée générale peut, sur proposition du Conseil d'administration, conférer le titre de membre d'honneur à toute personne, membre ou non, qui rend ou a rendu des services notables à l'association. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix. Les membres d'honneur sont libres du droit de cotisation.

2. De par son adhésion, tout membre s'engage à respecter les statuts et tout autre règlement de l'association ainsi que les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994. Une copie des présents statuts est remise à chaque membre.

3. La liste des membres est complétée chaque année au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre.

#### **Art. 4.**

1. La qualité de membre se perd:

a) par la démission écrite parvenant au Conseil d'administration, le membre démissionnaire ne pouvant réclamer le remboursement de la cotisation versée par lui/elle ni pour l'exercice courant ni pour des exercices antérieurs;

b) en cas de non paiement de la cotisation annuelle;

c) par l'exclusion par l'Assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs présents; en cas d'urgence ou lorsqu'un membre se sera rendu coupable d'un acte préjudiciable à l'objet social ou à la considération et à l'honneur de l'association ou de l'un de ses membres, le Conseil d'administration peut prononcer l'exclusion après avoir convoqué l'intéressé(e) pour lui permettre de se justifier. Dans ce cas, l'Assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des membres actifs présents, doit ratifier la décision d'exclusion. Le membre exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations annuelles versées par lui.

d) par le décès du membre.

2. Le membre démissionnaire ou exclu et les héritiers d'un membre décédé n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association.

#### **Art. 5.**

1. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée générale. Elle est payable d'avance. Le taux maximum de la cotisation est fixé à 50 € par mois.

2. Les parents ou, le cas échéant, les personnes investies du droit d'éducation d'élèves dûment inscrits à l'Ecole sur la base de contrats d'admission (Schulvertrag) et de contrats de frais de scolarité (Beitragsvertrag) peuvent acquérir la qualité de membre actif pour autant qu'ils y adhèrent expressément.

### **Chapitre III - Les organes de l'association**

#### **Art. 6.**

1. L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de sept (7) et au maximum par neuf (9) membres.

Sont d'office membres du conseil d'administration un représentant du collège des enseignants et le responsable administratif de l'école nommée par le conseil d'administration, ces deux (2) derniers étant nommés dans les huit jours suivant l'assemblée générale ordinaire. Ces deux (2) membres ont le statut d'observateur et n'ont pas le droit de vote au conseil d'administration.

Les autres membres sont élus parmi les membres actifs de l'association lors de l'assemblée générale de l'association qui décidera annuellement sur le nombre des membres actifs au conseil de l'administration. Ce nombre sera au minimum de cinq (5) et au maximum de sept (7). Les administrateurs/administratrices élu(e)s parmi les membres actifs par l'assemblée générale peuvent être révoqué(e)s à tout moment par l'assemblée générale de l'association.

2. Peut être candidat(e) toute personne étant membre actif depuis au moins deux ans ou tout membre actif justifiant d'une participation active d'au moins un an dans un des organes de l'Ecole visés à l'article 10 ou dans un des groupes de travail au sens de l'article 18.

3. Les membres sortants sont de droit candidat(e)s au renouvellement de leur mandat. Les autres candidatures sont à adresser par écrit au/à la président(e) de l'association, au plus tard quarante-huit heures avant l'Assemblée générale.

4. L'élection a lieu par vote secret à la majorité simple. Cependant, dans le cas où le nombre de candidatures n'est pas supérieur au nombre de postes à pourvoir, l'élection a lieu par vote à main levée, sur chacun des candidat(e)s, à la majorité absolue des membres actifs présents. Sur demande d'un seul membre actif présent, il est procédé à un vote secret à la majorité absolue.

5. Le mandat d'un(e) administrateur/administratrice expire à la deuxième Assemblée générale ordinaire qui suit son élection.

6. En cas de vacance de poste ou de démission d'un(e) administrateur/administratrice, les administrateurs/administratrices restant(e)s élu(e)s par l'Assemblée générale ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine Assemblée générale ordinaire procède à l'élection définitive des administrateurs/administratrices coopté(e)s. Le cas échéant, le Conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers des administrateurs/administratrices ayant le droit de vote, peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire afin de se compléter.

**Art. 7.** Le Conseil d'administration se dote de son propre Règlement (Geschäftsordnung). Il choisit parmi ses rangs un Bureau composé d'un(e) président(e), d'un ou de plusieurs vice-président(e)s, d'un(e) trésorier/trésorière, d'un(e) secrétaire et d'adjoint(e)s en cas de besoin. Le Conseil d'administration répartit entre les administrateurs/administratrices les tâches exigées par les besoins de la bonne administration de l'association. Il se réserve le droit de recruter un(e) gestionnaire (Geschäftsführer/Geschäftsführerin) Il est entendu que les fonctions de président et de trésorier ne peuvent être occupées par un salarié de l'association.

#### **Art. 8.**

1. Le Conseil d'administration prend toutes les mesures et décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de l'association. Il se donne pour objectif de prendre ses décisions par consensus. Si, toutefois, celui-ci ne peut pas être trouvé, les décisions sont prises à la majorité des administrateurs/administratrices présent(e)s ayant le droit de vote, sauf dans le cas expressément prévu à l'article 6 paragraphe 6. Les décisions sont valables lorsque la moitié des administrateurs/administratrices ayant le droit de vote sont présent(e)s.

2. Le Conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés, dans le cadre de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, ou par les présents statuts, à l'Assemblée générale ou à un autre organe de l'Ecole, ou qui ne sont pas partagés avec un ou plusieurs autres organes de l'Ecole dans le cadre d'une procédure de co-décision.

3. Le Conseil d'administration peut, sous sa propre responsabilité, déléguer certains de ses pouvoirs à un autre organe de l'Ecole ou à une tierce personne physique ou morale. Les compétences exclusives du Conseil d'administration, ainsi que celles qu'il partage avec un ou plusieurs autres organes de l'Ecole et celles qu'il délègue, sont fixées dans un document rédigé à cet effet.

#### **Art. 9.**

1. L'Assemblée générale se réunit une fois par an au moins avant le 1<sup>er</sup> juillet. A la suite de la demande écrite lui parvenant de la part d'un cinquième des membres actifs, le Conseil d'administration doit convoquer une Assemblée générale extraordinaire dans le délai d'un mois.

2. Les attributions obligatoires de l'Assemblée générale sont les suivantes:

- a) modifier les statuts de l'association;
- b) prononcer la dissolution de l'association ou sa fusion avec une autre association;
- c) élire et révoquer les administrateurs/administratrices;
- d) approuver les rapports annuels, le budget et les comptes et donner décharge au Conseil d'administration;
- e) prononcer l'exclusion définitive d'un(e) associé(e);
- f) prendre toutes les décisions qui ne rentrent pas dans les limites des pouvoirs statutairement dévolus au Conseil d'administration ou à d'autres organes de l'Ecole.

3. Tous les membres sont convoqués par simple lettre au moins quinze jours avant la date fixée. L'ordre du jour est joint à chaque convocation.

4. Pour pouvoir être acceptées, débattues et votées, les propositions de résolutions non prévues à l'ordre du jour doivent être signées par 1/20<sup>ème</sup> des membres actifs au moins. De telles propositions sont à transmettre au Conseil d'administration sept jours avant l'Assemblée générale au plus tard. Par la suite, et au plus tard trois jours avant l'Assemblée générale, le Conseil d'administration les porte à la connaissance des membres actifs.

5. Le bureau de l'Assemblée générale est celui du Conseil d'administration. Le/la président(e) ou son remplaçant(e) en assume la direction.

6. Un membre actif a la possibilité de se faire représenter par un autre membre actif, qui ne peut détenir qu'une seule procuration écrite.

7. L'Assemblée générale statutairement convoquée est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présents et prend les décisions à la majorité des voix, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

8. Les résolutions de l'Assemblée générale sont consignées sous forme de procès-verbal dans un registre spécial. Il peut être pris connaissance de ces résolutions au siège de l'association.

## Chapitre IV - Les organes de l'Ecole et son fonctionnement

**Art. 10.** Outre le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de l'association, les organes de l'Ecole sont les suivants:

- i) le Collège des enseignant(e)s (Kollegium);
- ii) le Comité de direction de l'Ecole (Schulleitungskonferenz - Bac International Leitungskonferenz hiernach "SLK-BILK);
- iii) le Cercle des parents (Elternkreis);
- iv) la Réunion commune des parents, des enseignant(e)s, des trois représentants du comité des élèves et du Conseil d'administration (Eltern-Lehrer—Schüler-Vorstandssitzung).

### Art. 11.

1. Le Collège des enseignant(e)s, ci-après dénommé "le Collège", regroupe tout(e) collaborateur/collaboratrice pédagogique de l'Ecole, exception faite des enseignant(e)s invité(e)s (Gastdozenten). En outre, dans des cas dûment motivés, d'autres personnes employées par l'association peuvent être assimilées aux collaborateurs/collaboratrices pédagogiques. Le Conseil d'administration lui délègue, sur la base de l'article 8, la compétence de décision en matière d'enseignement et la direction pédagogique de l'Ecole.

2. Le Collège se dote de son propre Règlement. Il a la compétence exclusive pour statuer sur les questions pédagogiques, notamment sur les méthodes didactiques et le contenu de l'enseignement.

### Art. 12.

1. Le Collège délègue la direction de l'Ecole, visée à l'article 11, au Comité de direction de l'Ecole, ci-après dénommé "le Comité de direction".

2. Le Comité de direction se compose de membres du Collège et se dote de son propre Règlement. Parmi ses rangs, il nomme un(e) porte-parole. Les compétences exclusives du Comité de direction, ainsi que celles qu'il partage avec un ou plusieurs autres organes de l'Ecole, sont fixées dans un document rédigé à cet effet.

**Art. 13.** Le Cercle des parents est constitué de représentant(e)s élu(e)s des parents ou des personnes investies du droit d'éducation des élèves fréquentant l'Ecole. Il contribue à la discussion et au règlement de certaines questions générales ou spécifiques ayant trait à l'Ecole dans son ensemble, en vue de promouvoir la collaboration en général entre l'Ecole et les parents ou personnes investies du droit d'éducation. Le Cercle des parents se dote de son propre Règlement (Elternkreis-Geschäftsordnung).

**Art. 14.** Afin de contribuer à la discussion de certaines questions importantes ayant trait à l'Ecole dans son ensemble, et, le cas échéant, de statuer sur celles-ci, le Conseil d'administration, le Comité de direction et le Cercle des parents peuvent convoquer conjointement la Réunion commune des parents des enseignant(e)s, des trois représentants du comité des élèves et du Conseil d'administration, ci-après dénommée "la Réunion commune". Des Groupes de travail, tels qu'ils sont définis à l'article 18 des présents, peuvent également introduire une demande motivée de convocation au Conseil d'administration, au Comité de direction ou au Cercle des Parents. La Réunion commune est convoquée par écrit au moins sept jours avant la date fixée. L'ordre du jour est joint à chaque convocation. Le cas échéant, la Réunion commune prend des décisions à la majorité simple, quel que soit le nombre des personnes présentes. Seuls les points figurant sur l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote.

**Art. 15.** Le fonctionnement ordonné et harmonieux de l'Ecole en général est assuré par un Règlement interne de l'Ecole (Schulordnung), dont font partie intégrante les Règlements d'ordre intérieur pour l'Ecole préscolaire, primaire, secondaire et du bac international. Le Règlement interne de l'Ecole fait partie intégrante des contrats d'admission et des contrats de frais de scolarité, visés à l'article 5 paragraphe 2 des présents, qui sont conclus entre l'association et les parents ou, le cas échéant, les personnes investies du droit d'éducation ou l'élève majeur. Il est arrêté par le Conseil d'administration, le Comité de direction et le Cercle des parents dans le cadre d'une procédure de concertation.

**Art. 16.** Le financement de l'Ecole, pour autant qu'il ne soit pas couvert par des subventions publiques ou par des dons ou legs, est assuré par les parents ou les élèves majeurs ou personnes investies du droit d'éducation des élèves fréquentant l'Ecole dans le cadre d'un régime de contributions parentales (Beitragsordnung). Celui-ci est arrêté par la Réunion commune des parents, des trois représentants du comité des élèves, des enseignants et du Conseil d'administration.

**Art. 17.** La rémunération des enseignant(e)s ainsi que celle des autres collaborateurs/collaboratrices de l'Ecole est assurée par un régime de salaires et de traitements (Gehaltsordnung). Celui-ci est arrêté par le Comité de direction et le Conseil d'administration, après consultation du Collège.

**Art. 18.** La prise de décisions sur certaines questions ayant trait à l'Ecole dans son ensemble peut être préparée par des Groupes de travail, ouverts à tout membre actif de l'association. Un mandat écrit leur est attribué et/ou confirmé, ou, le cas échéant, abrogé, d'un commun accord, par le Conseil d'administration et le Comité de direction.

## Chapitre V - Modification des statuts, Fusion, Dissolution, Liquidation

### Art. 19.

1. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres actifs. Toute modification doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix.

2. Si les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents ou représentés, il peut être convoqué une nouvelle Assemblée générale qui peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents, statuant à la majorité des deux tiers des voix. Cependant, dans ce cas, la décision est soumise à l'homologation du tribunal civil.

3. Toutefois, si une proposition de modification porte sur l'objet en vue duquel l'association s'est constituée, les dispositions sont modifiées comme suit: i) la nouvelle assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés; ii) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix; iii) si, dans la nouvelle assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

### Art. 20.

1. Pour la dissolution de l'association ou sa fusion avec une autre association, les deux tiers des membres actifs doivent être présents à l'Assemblée générale; la dissolution ou la fusion est décidée par une majorité des trois quarts des voix.

2. Si les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents ou représentés, une nouvelle Assemblée générale peut être convoquée dans un délai d'un mois, qui peut délibérer quel que soit le nombre des membres actifs présents ou représentés. La dissolution n'est admise que si elle est votée à la majorité des trois quarts des membres actifs présents ou représentés. Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une Assemblée générale ne réunissant pas les deux tiers des membres actifs de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

3. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, le/la ou les liquidateurs/liquidatrices donneront aux biens de l'association après acquittement du passif une affectation qui se rapproche autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

4. Les résolutions de l'Assemblée générale et les décisions de justice relatives à la dissolution de l'association, aux conditions de la liquidation et à la désignation des liquidateurs/liquidatrices, ainsi que les noms, professions et adresses des liquidateurs/liquidatrices, seront publiés par extraits aux annexes du Mémorial.

## Chapitre VI - Disposition finale

**Art. 21.** Si une ou plusieurs stipulations des présents sont tenues pour non valides ou déclarées telles par une décision définitive de la juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

*Pour Verain fir Waldorfpädagogik Lëtzebuerg*

Association sans but lucratif

Pierre Elvinger

Référence de publication: 2010133839/227.

(100151870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

### **Vicky Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.403.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133841/10.

(100152262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

### **Vasikka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.379.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30.09.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133840/12.

(100152230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Villars Invest S.A., Société Anonyme,  
(anc. ImmoFin Mezzanine S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.518.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133842/11.

(100152550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**iFLOW, Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epervain.

R.C.S. Luxembourg B 155.874.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Wolfgang KEBER, consultant, né le 27 mars 1959 à Dudweiler (D) et demeurant à D-66113 Saarbrücken, Nahestrasse, 17.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de „iFLOW“.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Un objet supplémentaire de la Société est, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, et pour son propre compte, le conseil, l'acquisition, le développement et la commercialisation des produits ou services informatiques.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la



signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier mai de chaque année et se termine le trente avril de l'année suivante.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois de septembre à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 30 avril 2011.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Wolfgang KEBER, précité, déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.200, EUR.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital souscrit s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur-unique:
  - Monsieur Wolfgang KEBER, consultant, né le 27 mars 1959 à Dudweiler (D) et demeurant à D-66113 Saarbrücken, Nahestrasse, 17.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: EUROPEAN AUDIT, la société à responsabilité limitée, avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, (RCS Luxembourg B numéro 50.956).
4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes seront de six (6) années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.
5. L'adresse du siège social est fixée à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wolfgang KEBER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2010. Relation GRE/2010/3358. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133849/165.

(100152833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**A bis Z Gérances d'Immeubles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 94.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133850/10.

(100153057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**A. Cifarelli Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 28, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Bascharage, le 07 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133851/10.

(100152643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**A.M.C. Advanced Microsystems Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.963.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2010, LAC/2010/43617, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 100963, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 745 du 21 juillet 2004.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133852/22.

(100153443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**A.P.U L Co-investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.254.999,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.775.

---

Statuts coordonnés déposé au registres de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133853/11.

(100152792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**A-Con S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 108.086.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 07/10/2010.

Référence de publication: 2010133854/10.

(100153104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**Adco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.974.

---

Par résolutions signées en date du 23 septembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant, avec effet au 27 avril 2010.

2. nomination de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet au 27 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

3. renouvellement du mandat de gérant de Marie-Laurence Lambert, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 27 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133856/17.

(100153002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**Adco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.974.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133857/11.

(100153562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**Adomto, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 85.060.

Les comptes au 31 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2010133858/12.

(100152782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**Albemarle Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 141.790.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales conclu en date du 16 septembre 2010 que Monsieur Juan Dionis Trenor, né le 15 septembre 1960 à Valence (Espagne) et domicilié Calle Mesena 72, E-28033 Madrid (Espagne) a cédé l'entière part des parts sociales qu'il détenait dans la société à savoir 12 400 parts sociales à Odd Financial Services S.A., ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 41014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133859/14.

(100153559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.001,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 130.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133860/11.

(100152828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 130.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133862/11.

(100153156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**Alpstar Capital Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 154.570.

In the year two thousand and ten on the tenth day of September,  
before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette;

there appeared

Mrs Petronella Dunselman, Manager, professionally residing in Luxembourg, acting as managing director of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg, itself acting as manager of ALPSTAR CAPITAL EUROPE GP S.A R.L., a société à responsabilité limitée société, having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg, in its turn manager of Alpstar Capital Europe S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154570.

pursuant to the circular resolutions taken by the board of managers of the Company (the Board) on 7 September 2010 (the Resolutions).

The Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated on 6 July 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

2. Articles 7 and 8 of the Articles reads as follows:

" **Art. 7.** The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8.** The Company's authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000), consisting of five hundred million (500,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of incorporation or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 8, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager (as defined in article 10 of the Articles) be and is hereby authorised to issue Management Shares and Ordinary Shares, to grant options to subscribe for Management Shares and Ordinary Shares and to issue any other instruments convertible into Management Shares and Ordinary Shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

3. The Board resolved in the Resolutions *inter alia*:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's subscribed share capital from thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to fiftyone thousand euro (EUR 51,000) by issuing 20,000 (twenty thousand) shares (the New Shares), with a par value of 1 Euro (EUR 1) each, together with a share premium of one million nine hundred eighty thousand (EUR 1,980,000)(the Share Premium),

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares,

(iii) that the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, *inter alia*, proper evidence of full payment by way of contributions in cash shall be given to the public notary showing that the subscription amounts are available to the Company so as to allow said public notary to record that the New Shares issued to the new Company's shareholder (the New Shareholder) are fully paid up, and

(iv) to give, with full power of substitution, to any manager of the Company, full power to appear, within a month of the Resolutions, before a notary public in Luxembourg to register the share capital increase decided under the Resolutions and record the subscriptions and payments made by way of contributions in cash, to amend the Articles of the Company and the share register accordingly and to do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

4. The Board has noted that all the formalities and all the requirements that are provided in the Articles in relation to the issuance of the New Shares within the share capital of the Company and, in particular, those related to the existence of pre-emptive rights have been accomplished.

5. The 20,000 New Shares together with the Share Premium have been fully subscribed and paid up by the New Shareholder by way of contributions in cash for an aggregate amount of two million euro (EUR 2,000,000) having been made available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirms this.

6. The contributions in cash so made to the Company have been allocated to the nominal share capital account of the Company and to its share premium account as follows:

- Increase of the nominal share capital account: twenty thousand euro (EUR 20,000); and
- Increase of the share premium account: one million nine hundred eighty thousand euro (EUR 1,980,000).

7. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital Articles 7 and 8 of the Articles are amended so as to have the following wording:

" **Art. 7.** The Company has a share capital of fifty-one thousand euro (EUR 51,000) consisting of fifty thousand nine hundred ninety-nine (50,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8.** The Company's authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at four hundred ninety-nine million nine hundred eighty thousand euro (EUR 499,980,000), consisting of four hundred ninety-nine million nine hundred eighty thousand (499,980,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of incorporation or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 8, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager (as defined in article 10 of the Articles) be and is hereby authorised to issue Management Shares and Ordinary Shares, to grant options to subscribe for Management Shares and Ordinary Shares and to issue any other instruments convertible into Management Shares and Ordinary Shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. "

#### Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand eight hundred euro (€ 2,800.-).

#### Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le dix septembre,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette;

a comparu

Mme. Petronella Dunselman, directrice, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de managing directrice de la société anonyme Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A, ayant son siège social au 52-54, Avenue du X September, L-2250 Luxembourg, elle-même gérante de la société à responsabilité limitée ALPSTAR CAPITAL EUROPE GP S.A R.L., ayant son siège social au 52-54, Avenue du X September, L-2250 Luxembourg, à son tour gérante de la société en commandite par actions Alpstar Capital Europe S.C.A. , ayant son siège social au 52-54, Avenue du X September, L-2250 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B154570 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société (le Conseil) en date du 7 septembre 2010 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 juillet 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

2. Les articles 7 et 8 des Statuts ont la teneur suivante:

" **Art. 7.** La Société a un capital souscrit de trente et un mille un euros (EUR 31.000) représenté par trente mille quatre-vingt-dix-neuf (30.099) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) et par une (1) action de Commandité (ci-après l' «Action de Commandité») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée selon les prescriptions requises en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 8.** Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à cinq cent million d'euros (EUR 500.000.00) représenté par cinq cent million (500.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ces statuts, ou le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de réduire la capital autorisé sous cet article 8 dans la Gazette Officielle du Grand-duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant (comme définis à l'article 10 des statuts) est et sera autorisé à émettre des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, à émettre des options de souscription à ces Actions Ordinaires et ces Actions de Commandités et à émettre des instruments convertibles en des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les termes qu'ils considèrent appropriés, et notamment à procéder à cette émission sans réservant aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions émises) dans les limites du capital autorisé.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour procéder à une modification des statuts, et à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

3. Le Conseil a, entre autres choses, décidé au sein des Résolutions:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital social autorisé, le capital social souscrit de la Société de 31.000 euros (trente et un mille euros) à 51.000 euros (cinquante et un mille euros) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission de 1.980.000 euros (un million neuf cent quatre-vingt mille euros) (la Prime d'Emission).

(ii) de renoncer, pour les besoins de l'augmentation de capital énoncée ci-dessus et en accord avec les dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et les Statuts, aux droits préférentiels des actionnaires existants de la Société en relation avec l'émission des Nouvelles Actions,

(iii) que l'augmentation de capital sera enregistrée sous la forme d'un acte notarié à l'occasion duquel, entre autres choses, la preuve du paiement complet par voie d'apports en numéraire sera donnée au notaire démontrant ainsi que les montants souscrits sont mis à la disposition de la Société de façon à permettre audit notaire d'enregistrer les Nouvelles Actions émises au nouvel actionnaire de la Société (le Nouvel Actionnaire) comme entièrement libérées, et

(iv) de donner, avec tout pouvoir de substitution, à tout gérant de la Société, tout pouvoir pour comparaître, dans un délai d'un mois à partir de la date des Résolutions, devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer l'augmentation de capital décidée dans ces Résolutions et d'enregistrer les souscriptions et les paiements faits par voie d'apports en numéraire, de modifier les Statuts de la Société ainsi que le registre des actionnaires et de faire tout ce qui semblera nécessaire ou utile en relation avec cet acte.

4. Le Conseil a constaté que toutes les formalités et exigences prévues par les Statuts pour l'émission des Nouvelles Actions au sein du capital social de la Société, et en particulier celles relatives aux droits préférentiels de souscription, ont été accomplis.

5. Les 20.000 Nouvelles Actions, ensemble avec une Prime d'Émission pour un montant de 1.980.000 euros ont été entièrement souscrites et libérées par le Nouvel Actionnaire par le biais d'apports en numéraire s'élevant à un montant total de 2.000.000 euros (deux million euros) ayant été mis à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le confirme.

6. Les apports en numéraire ainsi faits à la Société ont été répartis entre le compte du capital social de la Société et le compte de primes d'émission comme suit:

- Augmentation du compte capital social: 20.000 euros (vingt mille euros); et
- Augmentation du compte de primes d'émission: 1.980.000 euros (un million neuf cent quatre-vingt mille euros).

7. En conséquence de l'augmentation du capital social susmentionnée de la Société, les articles 7 et 8 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 7.** La Société a un capital souscrit de cinquante et un mille un euros (EUR 51.000) représenté par cinquante mille quatre-vingt-dix-neuf (50.099) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) et par une (1) action de Commandité (ci-après l' «Action de Commandité») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée selon les prescriptions requises en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 8.** Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à quatre cent quatre-vingt dix-neuf million neuf cent quatre-vingt mille euros (EUR 499.980.000) représenté par quatre cent quatre-vingt dix-neuf million neuf cent quatre-vingt mille (499.980.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ces statuts, ou le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de réduire la capital autorisé sous cet article 8 dans la Gazette Officielle du Grand-duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant (comme définis à l'article 10 des statuts) est et sera autorisé à émettre des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, à émettre des options de souscription à ces Actions Ordinaires et ces Actions de Commandités et à émettre des instruments convertibles en des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les termes qu'ils considèrent appropriés, et notamment à procéder à cette émission sans réservant aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions émises) dans les limites du capital autorisé.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour procéder à une modification des statuts, et à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille huit cents euros (€ 2.800,-).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dunselman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010133863/224.

(100153255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---



**Apollo Rom (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133864/11.

(100153423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**Finacom International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.051.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Romain THILLENS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société «EMERALD MANAGEMENT S.A.», ayant son siège social au PO BOX 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "FINACOM INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 60.051, a été constituée suivant acte notarié en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 580, du 23 octobre 1997. Que les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 juin 2002, et publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°1288 du 5 septembre 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme "FINACOM INTERNATIONAL S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "FINACOM INTERNATIONAL S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. THILLENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11799. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010135413/47.

(100154362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

### **Biosys SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 51.457.

### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente septembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

#### A COMPARU:

Mademoiselle Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de WELLS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques dont le siège social est établi à 3<sup>rd</sup> Floor, Geneva Place Waterfront Drive, PO, Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 25 septembre 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme BIOSYS SA, établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 51457, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457 du 15 septembre 1995.

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante et un mille neuf cents soixante-treize euro et trente-huit cents (61.973,38 EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées;

- que WELLS LIMITED est seul propriétaire des actions (l' "Actionnaire Unique");

- que l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

- que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juin 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

L'Actionnaire Unique déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Actionnaire Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 juin 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010 LAC/2010/43571 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135310/54.

(100155115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Terre & Mer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.307.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133833/10.

(100151930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Speaking In Tongues A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue d'Eschweiler.

R.C.S. Luxembourg F 8.493.

---

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Larisa Faber, Comédienne, 10 rue d'Eschweiler L-6235 Beidweiler, nationalité luxembourgeoise.
2. Ceridwen Smith, Comédienne, Fiat 1 Kent House 112 Hardy Road London SW19 1HZ, nationalité britannique.
3. Bethan Clark, Comédienne, 3 Silverwood Close Badger Farm Winchester Hampshire S022 4QP, nationalité britannique.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de SPEAKING IN TONGUES A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet la production et la promotion d'activités théâtrales interculturelles ainsi que l'organisation d'événements culturels alliant les dimensions musicales, artistiques et festives et l'encouragement de collaborations artistiques et associatives avec des associations à objet identique ou similaire du pays et à l'étranger.

L'association peut participer à toutes activités liées à au domaine culturel et à œuvrer pour la reconnaissance et la promotion des cultures nouvelles et innovatrices à Luxembourg.

**Art. 3.** L'association a son siège social 10 rue d'Eschweiler, L-6235 Beidweiler.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

**II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**III. Membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 8 jours ouvrables à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatées par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire et le membre exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations.

#### IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 12.** La présence du président est nécessaire à la validité des délibérations de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Le président dirige les débats de l'assemblée générale.

**Art. 14.** Tout membre désigné par l'assemblée générale ou par le Président, en accord avec le conseil d'administration, représente officiellement l'association dans tous les domaines où cela est nécessaire.

**Art. 15.** Le conseil d'administration est responsable du bon fonctionnement de l'association et est chargé de l'exécution de toutes les décisions prises par l'assemblée générale.

#### V. Administration

**Art. 16.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis, dont: 1. un président 2. un secrétaire 3. un trésorier.

La durée de leur mandat est d'un an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président; vice-président, secrétaire et trésorier.

En cas de vacance au cours d'un mandat, les membres du conseil d'administration peuvent nommer par cooptation un membre qui achève le mandat.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles, sans limitation quant au nombre de mandats.

**Art. 17.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 18.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 19.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### IV. Cotisations

**Art. 20.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale, mais ne pourra en aucun cas dépasser un montant de 50 euros.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 21.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 22.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 23.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

### IX. Dissolution et liquidation

**Art. 24.** La dissolution de l'association ne peut être décidée que par un vote à la majorité des deux tiers à une réunion de l'assemblée générale où au moins deux tiers des membres sont présents.

**Art. 25.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### X. Divers

**Art. 26.** Toute proposition de modification des statuts doit indiquer exactement les modifications à apporter au texte. Pour entrer en vigueur, elle doit avoir été votée à l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers.

**Art. 27.** Les travaux réalisés par les membres pour le compte de l'association pourront être rémunérés. Néanmoins, les membres de l'association ne peuvent recevoir de rétributions pour un travail exécuté que si le conseil d'administration le décide par deux tiers des voix et l'assemblée générale le ratifie statuant à la majorité des deux tiers des voix

### XI. Dispositions finales

**Art. 28.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Les présents statuts, établis en trois exemplaires, ont été approuvés à l'unanimité par les membres fondateurs à l'assemblée générale, tenue le 20 septembre 2010 à Luxembourg.

Larisa Faber / Ceridwen Smith / Bethan Clark.

Référence de publication: 2010138094/108.

(100156681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

#### **THOMAS & PIRON (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 33.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

*Pour la société*

Jean-Michel Dangis

*Comptable*

Référence de publication: 2010133834/13.

(100152460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

#### **LUX GREEN Luxembourg s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.832.

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme "LUX GREEN LUXEMBOURG S.A.", (matr. 2006 2224 674), avec siège social à L-4832 Rodange, 402, route de Longwy;

constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 17 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 2122 du 14 novembre 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 119.832,

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves Joseph Monique Ghislain EVRARD, employé, né à Bastogne le 19 mars 1969, demeurant professionnellement à L-4832 Rodange, 402, route de Longwy,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory Gilbert Eddy FLOENER, employé, né à Arlon le 20 février 1976, demeurant professionnellement à L-4832 Rodange, 402, route de Longwy, et elle se dispense à l'unanimité de la nomination d'un secrétaire.

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Augmentation de capital d'un montant de quatre-vingt huit mille euros (EUR 88.000,-), dont trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) par incorporation de réserves et cinquante mille euros (EUR 50.000,-) en espèces, par émission de deux soixante-quinze (275) actions de trois-cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

2. Modification de l'article 5 des statuts.

### 3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre-vingt huit mille euros (EUR 88.000,-), dont trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) par incorporation de réserves et cinquante mille euros (EUR 50.000,-) en espèces, par émission de deux soixante-quinze (275) actions de trois-cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Selon une attestation établi le 23 septembre 2010 par le conseil d'administration de la société «LUX GREEN LUXEMBOURG S.A.», laquelle attestation restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'attestation se lit comme suit:

«Le conseil d'administration atteste que le montant des réserves indiqué dans le bilan au 31/12/2009 et publié au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 14 juillet 2010, est à ce jour encore le même montant et que de ce fait les réserves en question sont toujours bien présentes et disponibles .

Signé: G.FLOENER, Y.EVRARD, J.FOSTIER»

#### *Souscription et Libération du capital*

Le montant total de cinquante mille euros (50.000.- EUR) a été souscrit par les actionnaires par apport en espèce et a été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 50.000.- EUR (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Suite à l'augmentation du capital social par incorporation des réserves, Monsieur Yves Joseph Monique Ghislain EVRARD et Monsieur Grégory Gilbert Eddy FLOENER, ont souscrit chacun 57 nouvelles actions, et la société LUX GREEN S.A. 5 nouvelles actions.

Suite à l'augmentation du capital par apport en espèce, Monsieur Yves Joseph Monique Ghislain EVRARD et Monsieur Grégory Gilbert Eddy FLOENER, ont souscrit chacun 77 nouvelles actions

La nouvelle répartition des actions est la suivante:

Monsieur Yves Joseph Monique Ghislain Evrard . . . . .	183
Monsieur Grégory Gilbert Eddy Floener . . . . .	183
LUX GREEN S.A. . . . .	9
Total: . . . . .	375

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide à l'unanimité de changer l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 120.000,- EUR (cent vingt mille euros), représenté par 375 actions d'une valeur nominale de 320,- EUR (trois cent vingt euros) chacune.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ deux mille euros (2.000.- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: EVRARD, FLOENER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2010. DIE/2010/9336. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 11 octobre 2010.

P.Probst

Le notaire

Référence de publication: 2010134758/85.

(100153935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Tomaz Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133835/10.

(100151922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**SSCP Coatings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 56.587.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

I. Par résolutions prises en date du 20 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Gregorio Napoleone, avec adresse au 127/131, Sloane Street, SW1X 9AX Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat
- acceptation de la démission de Jakob Edzard Förschner, avec adresse au 1, Carlisle Place, SW1P 1EZ London, Royaume Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat
- nomination de Cameron Savage, avec adresse au Wayside, Bledlow Road, HP27 9NG Saunderton, Buckinghamshire, Royaume Uni, au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- nomination de Lukas Haldimann, avec adresse à Ionbond AG Olten, 211 Industriestrasse, 4600 Olten, Suisse, au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

II. En date du 25 juin 2010:

- l'associé SSCP Coatings avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, a cédé 9 048 parts sociales ordinaires à Indigo AcquisitionCo Limited, avec siège social à Number One Industrial Estate, Unit 36, DH8 6TS Consett, County Durham, Royaume Uni, qui les acquiert.
- l'associé Ionbond Management AG, avec siège social au 13C, Industriestrasse, 6403 Zug, Suisse, a cédé 15 743 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.
- l'associé Springwater Capital INC., avec siège social à Britannic House, Providenciales, Turks, Iles Turques et Caïques, a cédé 1 316 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.
- l'associé Stirling Square Capital Partners II, Limited Partner avec siège social au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH St Helier, Jersey, a cédé 341 760 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.
- l'associé Sixty-Three BR Charitable Trust, avec siège social au 6, Front Street, HM 11 Hamilton, Bermudes, a cédé 30 842 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.
- l'associé Naaikoks LTD, avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a cédé 1 020 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Merlin Offshore LTD, avec siège social à bâtiment Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a cédé 1 975 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.
- l'associé Allianz Capital Partners Verwaltungs GmbH, avec siège social au 6-8, Theresienstrasse, 80333 München, Allemagne, a cédé 16 685 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.
- l'associé BODYCOTE plc, avec siège social à Springwood Court, Springwood Close, SK10 2XF Macclesfield Cheshire, Royaume Uni, a cédé 136 240 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.
- l'associé Renato Bonetti, avec adresse au 452, Haldenstrasse, 4652 Wiznau, Suisse, a cédé 563 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.

- l'associé Jakob Förschner, avec adresse au 59, Cadogan Square, SW1X 0H2 Londres, Royaume Uni, a cédé 1 316 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.

- l'associé Maximilian Grafmüller, avec adresse au 35, Starling Court, bâtiment John Dyde Close, CM23 3BE Bishop's Stortford, Royaume Uni, a cédé 1 975 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.

- l'associé Eric Denisse, avec adresse à Le Bonnard, 36290 Frontonas, France, a cédé 1 914 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.

- l'associé Rajiv Ahuja, avec adresse au 4595, SW La Paloma Dr, FL 34990 Palm City, Etats-Unis, a cédé 2 573 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.

- l'associé Carole Ackermann, avec adresse au 3, Im Wiesenmoos, 8803 Rüschtikon, Suisse, a cédé 2 671 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert

- l'associé Debora Blair, avec adresse au 2227, Highland Parkway, 55116 St Paul Minnesota, Etats Unis, a cédé 229 parts sociales à Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique devient Indigo AcquisitionCo Limited, précité, qui détient 565 870 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136198/54.

(100155233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

### **Trendy Foods Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 20.492.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 05.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

Signature

Référence de publication: 2010133836/14.

(100151907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

### **Avon Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.467.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 30 juin 2010*

En date du 30 juin 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de CACEIS Bank Luxembourg représentée par Monsieur Vincent Beaujeu-Dumontel en tant que gérant de la Société avec effet au 10 mai 2010;

d'accepter la démission de Monsieur Patrick McAdams en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mai 2010;

de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Madame Kerry Anne Sunter, née le 29 août 1977 à Jersey, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Kleinwort Benson, St. Helier, Jersey JE4 8PQ Royaume-Uni;

Monsieur Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Stephen Mc Isaac

Monsieur Mark Taylor

Madame Kerry Anne Sunter

Monsieur Michel Thill



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Avon Capital Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010133867/30.

(100152809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**Arup (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.355.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Arup (Luxembourg) SARL*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010133865/11.

(100153447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**ETV Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.551.

In the year two thousand ten,

on twenty-seventh day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Humphrey Julian Nokes, company director, residing at Chemin de la Vulpillière, CH-1070 Puidoux, Switzerland, (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Ryan BENJAMIN, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given to her in Puidoux (Switzerland), on 15 August 2010

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "ETV Capital II S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.551, incorporated by a notarial deed on 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1666 on 2 September 2006 (the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The shareholder RESOLVES to appoint as sole liquidator of the Company:

"STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A." with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88409).

*Third resolution*

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix,  
le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Humphrey Julian Nokes, directeur de société, demeurant Chemin de la Vulpillière, CH-1070 Puidoux, Suisse, (l'«Associé Unique»);

ici représenté par Monsieur Ryan BENJAMIN, employé privé, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Puidoux (Suisse), le 15 août 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «ETV Capital II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.551, constituée suivant un acte notarié en date du 22 juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1666 du 2 septembre 2006 (la «Société»).

Les statuts n'ont jamais été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

#### *Seconde résolution*

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

«STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A.», avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88409).

#### *Troisième résolution*

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BENJAMIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11777. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010134635/97.

(100154316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Autumn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133866/10.

(100153209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**Acelux S.C.A., S.P.F., Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133868/10.

(100152795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**Cirkinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.009.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010133938/34.

(100153320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**Sodrugestvo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.016.613,75.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "Sodrugestvo Group S.à r.l.", R.C.S. Number B 151.174, with its principal office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated February 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 568 of March 17, 2010. The last amendment has been made pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated August 9, 2010, which is pending its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins with Mr. Dmitry Stepanov, being in the Chair, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sylvie Dupont, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, a notary clerk, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that five hundred and one million six hundred and sixty one thousand three hundred and seventy-five (501,661,375) shares out of five hundred and one million six hundred and sixty one thousand three hundred and seventy-five (501,661,375) issued shares with a nominal value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, representing hundred percent (100,00%) of the total capital of five million sixteen thousand six hundred and thirteen United States Dollars and seventy-five Cents (USD 5,016,613.75) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

The attendance list, signed "ne varietur" by the sole shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the minutes of the sole shareholders' meeting aforementioned and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty million United States Dollars (USD 20,000,000.00) by way of issuance of two billion (2,000,000,000) new shares with a nominal value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each and respective increase of share premium with an amount of one hundred fifty-five million thirty-three thousand United States Dollars (USD 155,033,000.00).
3. Subscription and payment by the Sole Shareholder for two billion (2,000,000,000) new shares of the Company;
4. Subsequent amendment of article five of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company;
5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, passes the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of twenty million United States Dollars (USD 20,000,000.00) and so as to raise the share capital from its current amount of five million sixteen thousand six hundred and thirteen United States Dollars and seventy-five Cents (USD 5,016,613.75) to twenty-five million sixteen thousand six hundred and thirteen United States Dollars and seventy-five Cents (USD 25,016,613.75), by the issue of two billion (2,000,000,000) new shares with a nominal value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) (the “New shares”), and to respectively increase the share premium of the Company with an amount of one hundred fifty-five million thirty-three thousand United States Dollars (USD 155,033,000.00) (the “Share Premium”), both increases to be fully paid up through a contribution in kind amounting to one hundred seventy-five million thirty-three thousand United States Dollars (USD 175,033,000.00).

### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares referred to above by the sole shareholder of the Company -Lorino (Overseas) Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having a registration number HE 126923 under the Dep. of the Registrar of Companies & Official Receiver and its registered address at Julia House, 3 Themistocles Dervis Street, CY – 1066 Nicosia (the “Sole Shareholder”).

The Sole Shareholder declares to subscribe to the totality of the New Shares, with an aggregate nominal value of twenty million United States Dollars (USD 20,000,000.00) and to increase the share premium of the Company with an amount of one hundred fifty-five million thirty-three thousand United States Dollars (USD 155,033,000.00).

The New Shares and the Share Premium have been paid up by the sole shareholder through a contribution in kind consisting of 532,262 shares with a nominal value of DKK 1,000.00 each in the share capital of UNITED TRADING A/S, a stock-based corporation incorporated and existing under the laws of Denmark, having its address at c/o CorpNordic Denmark AIS, Dampfærgevej 3, 2., 2100 Copenhagen Ø, Denmark and registered with the Danish Commerce and Companies Agency under the number 10000653, and 3,200,000 shares with a nominal value of CHF 1.00 each in the share capital of SODRUGESTVO TRADING S.A., a stock-based corporation incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its address at 14 rue du Rhone, 1204 Geneva, Switzerland and registered with the Commerce Register of Geneva under the number CH-660-0590010-0 (the “Contributed Shares”).

The Sole Shareholder also declared that it is the sole beneficiary of the Contributed Shares and that no impediments exist to their free disposal and transfer to the Company.

Proof of the ownership of the Contributed Shares by the Sole Shareholder has been given to the undersigned notary.

The fair market value of the Contributed Shares in Dollars of the United-States has been confirmed by the board of managers of the Company on 29 September 2010.

The value of the Contributed Shares equals the nominal value of the New Shares issued by the Company taken together with the Share Premium paid.

### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article five of the Company’s articles of association to read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at twenty-five million sixteen thousand six hundred and thirteen United States Dollars and seventy-five Cents (USD 25,016,613.75) represented by two billion five hundred and one million six hundred and sixty one thousand three hundred and seventy-five (2,501,661,375) shares with a nominal value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of Articles.”

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de "Sodrugestvo Group S.à r.l.", R.C.S. Numéro B 151.174, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2010, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568 du 17 mars 2010. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 août 2010, en attente de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Dmitry Stepanov avec adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Dupont, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cinq cent et un millions six cent soixante-et-un mille et trois cent soixante-quinze (501,661,375) parts sociales sur les cinq cent et un millions six cent soixante-et-un mille et trois cent soixante-quinze (501,661,375) actions d'une valeur nominale de un centième d'euro (USD 0.01.-), représentant cent pour cent (100 %) du capital social de cinq millions seize mille et six cent treize dollars et soixante-quinze centimes (USD 5,016,613.75.-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurants à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire unique, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique, ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 20.000.000 par l'émission de deux milliards (2.000.000.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 et augmentation de la prime d'émission d'un montant de cent cinquante-cinq millions et trente-trois mille (USD 155,033,000.00) dollars;
3. Souscription et paiement des deux milliards (2,000,000,000) nouvelles parts de la Société;
4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société;
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentive de chaque document.

### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD vingt millions (USD 20,000,000.00), afin de le porter de son montant actuel de USD cinq millions seize mille et six cent treize dollars et soixante-quinze centimes (USD 5,016,613.75) à un montant de vingt-cinq millions seize mille six cent treize dollars et soixante-quinze centimes (USD 25,016,613.75) par l'émission de deux milliards (2,000,000,000.00) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), et respectivement d'augmenter la prime d'émission de la Société par un montant de cent cinquante-cinq millions et trente-trois mille dollars (USD 155,033,000.00) (la "Prime d'émission"), les deux augmentations étant payées dans la totalité par un apport en nature s'élevant à un montant de cent soixante-quinze millions et trente-trois mille dollars (USD 175,033,000.00).

### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par Lorino (Overseas) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les loi de Chypre, enregistrée au

Registre des sociétés sous le numéro HE 126923 et ayant siège social à Julia House, 3 Themistocles Dervis Street, CY -1066 Nicosia ( "l'Associé Unique").

L'Associé Unique déclare souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale totale de vingt millions de dollars (USD 20,000,000.00) et d'augmenter la prime d'émission de la Société d'un montant de cent cinquante-cinq millions et trente-trois mille dollars (USD 155,033,000.00).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par un apport en nature de cinq cent trente-deux mille et deux cent soixante-deux (532,262) parts sociales ayant une valeur nominale de DKK 1,000.00 chacune dans le capital social de UNITED TRADING A/S, une société par actions constituée et existante sous les lois de Danemark, avec adresse à c/o Corp Nordic Denmark AIS, Dampfærgevej 3, 2., 2100 Copenhagen Ø, Danemark et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Danemark sous le numéro 10000653, et de trois millions deux-cent mille (3,200,000) parts sociales ayant une valeur nominale de CHF 1.00 chacune dans le capital social de Sodrugestvo Trading S.A., une société par actions constituée et existante sous les lois de la Suisse, ayant siège social à 14 rue du Rhone, 1204 Genève, Suisse et enregistrée au Registre de commerce de Genève sous le numéro CH-660-0590010-0 (les "Parts Sociales Contribuées").

L'Associé Unique déclare aussi être le seul bénéficiaire des parts sociales contribuées et que aucune entrave existe pour leurs disposition et transfert.

#### *Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

La valeur réelle de marché des parts sociales contribuées en dollars a été confirmée par le conseil de gérance de la Société en date du 29 septembre 2010.

La valeur des parts sociales contribuées est égale à la somme de la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises par la Société et de la prime d'émissions payée.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, le changement de devise et l'apport en numéraire décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article cinq des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à vingt-cinq millions seize mille six cent treize dollars et soixante-quinze centimes (USD 25,016,613.75), représenté par deux milliards cinq cent et un millions six cent soixante-et-un mille et trois cent soixante-quinze (2,501,661,375) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (USD 0,01) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par celle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Stepanov, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. LAC/2010/43254. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135603/207.

(100154674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Adriatic Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.498.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 juin 2010.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Giancarlo CODONI adresse professionnelle au 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano, Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et la société S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

*Pour la société*

ADRIATIC LUX S.A.

Référence de publication: 2010133869/18.

(100153277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

- 
- Constituée en date du 10 décembre 1991 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 231 du 30 mai 1992.
  - Statuts modifiés pour la dernière fois en date du 14 décembre 2009 suivant acte reçu de Maître Emile SCHLEESSER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 233 du 03 février 2010.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société du 25 juin 2010 les décisions suivantes ont été prises:

1) Les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013, tout comme ceux du Président du Conseil d'Administration et de l'administrateur-délégué. Le conseil d'Administration continue dès lors à être composé par:

- Monsieur Lennart Arne STEN, né le 18 mars 1959 à PARTILLE (SUEDE) et demeurant à SE - 182 60 DJURSHOLM, Strandvägen 35, administrateur toujours avec pouvoir de signature conjointe à deux, soit avec le Président du Conseil d'Administration, soit avec l'Administrateur-délégué.

- Monsieur Ingvar KAMPRAD, né le 30 mars 1926 à S - PJÄTTERYD et demeurant professionnellement à CM. - 1170 AUBONNE, Pré-neuf, administrateur toujours avec pouvoir de signature conjointe à deux, soit avec le Président du Conseil d'Administration, soit avec l'Administrateur-délégué

- Monsieur Hans GYDELL, né le 15 octobre 1952 à S - MALMÖ et demeurant professionnellement à B - 1410 WATERLOO, 161, Drève Richelle, Bâtiment D, administrateur et Administrateur-délégué, toujours avec pouvoir de signature conjointe à deux de part sa fonction d'administrateur-délégué

- Monsieur Staffan BOHMAN, né le 13 août 1949 à S - BROMMA et demeurant à S -10323 STOCKHOLM, Nybrokajen 7, 7.fl., administrateur toujours avec pouvoir de signature conjointe à deux, soit avec le Président du Conseil d'Administration, soit avec l'Administrateur-délégué

- Monsieur Per LUDVIGSSON, directeur de sociétés, né le 26 avril 1947 à S-KVÄNUM et demeurant à B - 1410 WATERLOO, 161, Drève Richelle, Bâtiment D, administrateur et Président du Conseil d'Administration, toujours avec pouvoir de signature conjointe à deux de part sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

2) Le mandat du réviseur d'entreprises REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B-25.549, avec siège social à L - 1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 06 octobre 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010134040/36.

(100152748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---